



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**SPORT**

**PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE – FOURNITURE D'AQUABIQUES ET DE PIÈCES DÉTACHÉES – SIGNATURE D'UN AVENANT DE TRANSFERT AVEC LA SOCIÉTÉ LA MAISON DE LA PISCINE**

Vu la décision n°2023\_662 en date du 27 octobre 2023, par laquelle le Président de la Communauté d'Agglomération a autorisé la signature d'un accord-cadre à bons de commande relatif à la fourniture d'aquabikes et de pièces détachées avec la société HYDROFORM, dont le siège social est à Crespières (78121), Chemin de Boissy, pour un montant maximum annuel de 52 000 € HT et pour une durée d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement une fois un an,

Considérant que le marché a été notifié le 6 novembre 2023,

Considérant qu'en raison d'une cession d'activité ayant fait l'objet d'un acte sous seing privé signé en date du 31 janvier 2024 avec une prise d'effet le 1er février 2024, la société HYDROFORM a transféré la direction, et la distribution à la société LA MAISON DE LA PISCINE, ayant son siège social à Cestas (33610), ZI de Toctoucan, Chemin de Lou Tribail,

Considérant que la société LA MAISON DE LA PISCINE présente toutes les garanties et capacités techniques, professionnelles et financières requises pour poursuivre l'exécution de l'accord-cadre,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de signer un avenant de transfert de l'accord-cadre avec la société LA MAISON DE LA PISCINE,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant de transfert d'un accord-cadre avec la société LA MAISON DE LA PISCINE, ayant son siège social à Cestas (33610), ZI de Toctoucan, Chemin de Lou Tribail, à compter du 1<sup>er</sup> février 2024, en raison d'une cession d'activité de la société HYDROFORM dont le siège social est à Crespières (78121), Chemin de Boissy, initialement titulaire du marché ayant pour objet la fourniture d'aquabikes et de pièces détachées.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **09 AVR. 2024**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,

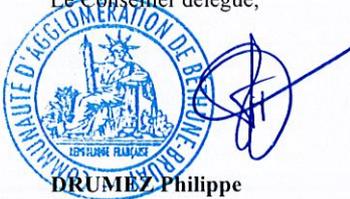


**DRUMÉZ Philippe**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **10 AVR. 2024**

Et de la publication le : **10 AVR. 2024**

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**DRUMÉZ Philippe**